

Religion des nouveaux mariés.—La répartition des nouveaux mariés selon la religion est à peu près la même que celle de l'ensemble de la population. Le tableau 30 révèle l'empire qu'exercent les croyances religieuses sur le mariage. Environ 70 p. 100 de tous les mariages sont contractés entre coreligionnaires. Chez les Juifs, la proportion est de 95 p. 100 en 1951; chez les catholiques, elle est de 89 p. 100; chez les membres de l'Église Unie, de 62 p. 100; et chez ceux de l'Église orthodoxe orientale, de 55 p. 100.

30.—Mariages selon la religion des parties contractantes, 1951

(Sauf les territoires)

Religion de l'époux	Religion de l'épouse										Total des mariages	Pourcentage
	Anglicane	Baptiste	Orthodoxe orientale	Judaïque	Luthérienne	Presbytérienne	Catholique ¹	Église Unie	Autres sectes	Non déclarée		
Anglicane.....	8,503	693	119	6	402	944	1,804	3,914	539	4	16,928	13.2
Baptiste.....	708	2,139	30	7	119	212	405	959	266	—	4,845	3.8
Orthodoxe orientale...	125	23	1,020	1	82	26	384	156	63	1	1,881	1.5
Judaïque.....	27	7	3	1,838	11	11	44	27	13	—	1,981	1.5
Luthérienne.....	405	109	69	2	2,354	151	584	743	252	1	4,670	3.6
Presbytérienne.....	1,138	264	40	3	158	2,284	704	1,467	196	—	6,254	4.9
Catholique ¹	1,643	350	343	14	612	482	51,398	1,885	730	4	57,461	44.8
Église Unie.....	3,858	861	154	6	660	1,188	2,001	15,727	824	2	25,281	19.7
Autres sectes.....	616	221	55	14	275	191	871	924	5,737	2	8,906	6.9
Non déclarée.....	2	—	2	—	—	—	6	3	3	7	23	--
Total.....	17,025	4,667	1,835	1,891	4,673	5,489	58,201	25,805	8,623	21	128,230	100.0
Pourcentage.....	13.3	3.6	1.4	1.5	3.6	4.3	45.4	20.1	6.7	--	100.0	71.0 ²

¹ Grecque catholique comprise.

² Pourcentage de mariages contractés entre coreligionnaires.

Sous-section 2.—Dissolutions de mariages (divorces)

Pendant plusieurs années après la confédération, le nombre de divorces au Canada demeure très faible. Il n'atteint pas 20 par année avant 1900. Il s'établit à 21 en 1903, à 51 en 1909 et à 60 en 1913, soit moins d'un divorce par 1,000 mariages annuellement.

Après la première guerre mondiale en 1918, le nombre des divorces a augmenté. Les conditions d'instabilité générale et la séparation prolongée des militaires d'avec leur épouse ont pu y avoir contribué. Les modifications de la loi et de la procédure relatives au divorce y ont aussi peut-être été pour quelque chose. Aujourd'hui, Québec et Terre-Neuve sont les seules provinces où il faut une loi privée du Parlement fédéral pour obtenir le divorce. Le nombre des divorces est passé à 114 en 1918 et à 608 en 1926. Il s'est élevé à 700 en 1931, à 1,570 en 1936 et à 2,369 en 1940. De 1940 à 1947, le nombre n'a cessé de monter pour culminer à 8,199 en 1947 et baisser ensuite graduellement à 5,263 en 1951, soit 36 p. 100 de moins qu'en 1947. Le nombre s'est élevé à 5,562 en 1952.